



Municipalité de Wentworth-Nord

Extrait de procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 tenue par le Conseil municipal à 19 h au Pavillon Saint-Michel situé au 6644, route Principale à Wentworth-Nord, à laquelle étaient présents le maire, monsieur André Genest, les conseillères, mesdames Diane Théorêt et Louise Gour, et les conseillers, messieurs, André Soucy, Réjean Gosselin, et Philippe Alary.

2016-05-163

DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI À LA COALITION POUR LA NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE

NAVIGATION DE PLAISANCE SUR LES PLANS D'EAU

ATTENDU QU'il est reconnu que certaines pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des plans d'eau, notamment sur la faune et la flore aquatique;

ATTENDU QUE certaines pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance peuvent causer des nuisances, porter atteinte à la cohabitation harmonieuse entre les différents usages et rendre ainsi invivable le milieu de vie autour des plans d'eau de villégiature;

ATTENDU QUE la présence de plus en plus nombreuse sur les lacs, d'embarcations à moteur de type wakeboard et autres destinées à produire des vagues surdimensionnées;

ATTENDU QUE les vagues produites par ces embarcations endommagent les rives, les quais, les embarcations amarrées et les habitats fauniques;

ATTENDU QUE les vagues surdimensionnées contribuent au brassage des sédiments et remettent en suspension le phosphore trappé dans lesdits sédiments et entraînent ainsi la prolifération de plantes aquatiques, y compris les algues bleues (cyanobactéries) et la production d'une eau trouble;

ATTENDU QUE la législation actuelle ne permet pas de répondre adéquatement aux préoccupations des résidents et usagers des lacs ayant trait aux questions environnementales et celles concernant l'harmonisation des différentes activités nautiques ;

ATTENDU QUE la législation fédérale qui encadre les pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance sur les lacs de villégiature, soit la Loi sur la marine marchande du Canada, vise la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation et n'intègre pas les aspects environnementaux et la qualité de vie;

ATTENDU QUE les démarches actuelles possibles pour une municipalité afin de réglementer certains aspects de la navigation de plaisance sont lourdes onéreuses et parcellaires et n'inscrivent pas dans une vision intégrée et responsable d'aménagement du territoire durable et de gestion intégrée de l'eau;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et plusieurs organismes, notamment en environnement ont aussi identifié les enjeux et les impacts des activités reliées aux embarcations nautiques motorisées et veulent mettre en place des mesures adaptées à une vision de développement durable tenant compte des dimensions économique, sociale et écologique;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;

ATTENDU QUE cette loi vient confirmer que les ressources en eau font partie du patrimoine de la collectivité et que l'État en est le gardien, au bénéfice des générations actuelles et futures;



Municipalité de Wentworth-Nord

Extrait de procès-verbal

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral actuellement responsable de la navigation sur les plans d'eau est trop loin du milieu pour bien saisir les enjeux et les problématiques locaux liés à la navigation;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les mieux placées pour faire la gestion des usages sur les plans d'eau de villégiature ;

ATTENDU QUE La Coalition pour une navigation responsable et durable a entrepris une démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives afin d'imposer, à l'échelle nationale, des restrictions applicables à certains types d'embarcations motorisées et aux pétroliers;

ATTENDU QUE les propositions législatives que la Coalition pour une navigation responsable et durable veut proposer reposeront sur des études et des données scientifiques et reflèteront les caractéristiques et tolérances environnementales des voies navigables;


EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Louise Gour

QUE le Conseil de la Municipalité soutienne la démarche de la Coalition pour une navigation responsable et durable dans sa démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives tenant compte des impacts environnementaux et sociaux de certaines embarcations motorisées.

Extrait conforme du livre des délibérations

Donné à Wentworth-Nord, ce 10^e jour du mois de juin 2016



Joseph Licata
Directeur général adjoint

« Sous réserve de l'approbation du procès-verbal par le Conseil municipal »